



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 17  
NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 10  
NOMBRE DE PROCURATIONS : 09

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 4 décembre 2025

L’an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame COMPEYRON Sylvie, Maire.

Présents outre Madame le Maire : SAUGUES Joël, POUSSIN Christian, GUIHERMET Christian, MALLIER Ève, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, GAUTHIER Bruno, FONTANA Véronique

Procurations : BRAGUIER Angélique à MALLIER Ève, GALLOIS Nho à MEINEL Sylvie, BALAGUET Aline à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à GUIHERMET Christian, QUITTARD Patrice à COMPEYRON Sylvie, ORNAQUE Florie à BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric à PINTOR Alain, DONATINI Marjorie à VIVIET Gilbert, STRUBEL Armand à DUMAS Élisabeth.

Secrétaire de séance : AUDIBERT Valérie

Madame le Maire fait observer 1 minute de silence en la mémoire de Romain PRIVAT, jeune poulxois de 28 ans décédé accidentellement.

Madame le Maire souhaite avant l’étude des points inscrits à l’ordre du jour s’exprimer concernant ce conseil municipal.

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

La décision que j’ai prise de retirer les délégations confiées à Monsieur Poussin Christian et Mme Lautier Lisbeth ainsi que mettre fin à ses fonctions d’adjoint chargé de la voirie n’a pas été prise à la légère. Je souhaite vous en exposer clairement les raisons dans un souci de transparence et de respect du fonctionnement de notre assemblée.

Ce n’est pas le résultat d’une mésentente ponctuelle mais bien un désaccord sur des sujets essentiels concernant notamment la gestion du personnel. Cette décision fait suite à un ensemble d’éléments qui mis bout à bout ont rendu difficile le maintien d’un fonctionnement harmonieux.

A plusieurs reprises Christian tes positions ont divergé de celles adoptées par la majorité municipale ou par le conseil créant un manque de lisibilité pour les habitants et des difficultés pour les services.

Les conditions de confiance, notion centrale à notre fonctionnement ne sont plus réunies, elle ne concerne pas la personne mais la capacité à travailler ensemble, à avancer dans la même direction et à porter les mêmes décisions une fois débattues.

Je ne remets pas en cause la légitimité de tes convictions : chaque élu est libre de son vote. Mais un adjoint se doit d’incarner et mettre en œuvre les choix collectifs et non des choix individuels.

Avant de prendre cette décision, j’ai cherché à plusieurs reprises à rétablir cette confiance. J’ai essayé de comprendre ta décision, d’apaiser les tensions et de trouver une manière de continuer à travailler ensemble.

Cela est également vrai pour Lisbeth.

Mais malheureusement cela n’a pas suffi.



Nous pouvons avoir des sensibilités différentes, des désaccords ponctuels, voire des votes divergents : cela fait partie de la vie démocratique. Mais je ne peux maintenir un adjoint dans ses fonctions si la confiance politique et opérationnelle n'est plus là.

Face aux habitants et à la cohésion de l'équipe majoritaire nous devons préserver un climat de respect et de travail partagé.

Ensuite il existe un cadre juridique clair, conformément à l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales le maire peut à tout moment retirer les délégations qu'il a accordées à un adjoint. Il s'agit d'une prérogative légale visant à garantir la cohérence de l'action municipale

Afin de garantir la continuité du service, la délégation à la voirie sera désormais exercée sous ma responsabilité, il n'y aura pas de nomination d'un nouvel adjoint.

Vous pourrez bien entendu continuer à contribuer aux projets de la commune en tant qu'élus et à défendre les idées qui vous tiennent à cœur. Vous conserverez pleinement votre rôle de conseiller municipal et votre légitimité issue du suffrage.

Je tiens à vous rappeler que cette décision a été motivée par la seule volonté de préserver le bon fonctionnement de la commune et de maintenir une cohérence indispensable entre les membres de la majorité.

La décision est prise dans ce sens et je l'assume pleinement.

Je vous remercie »



## NOTE DE SYNTHÈSE N°1

### OBJET : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE MONSIEUR CHRISTIAN POUSSIN, ADJOINT AU MAIRE, APRÈS RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DÉLÉGATIONS

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Madame le Maire a notifié, par mail et en lettre recommandée avec accusé réception à Monsieur Christian POUSSIN, adjoint, le retrait de ses délégations, dans le domaine de la voirie et des réseaux qui comprend :

- Création et entretien de la voirie et des réseaux
- Gestion du pluvial et de la GEMAPI
- Police du stationnement et de la circulation

Le conseil municipal doit, en conséquence, se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Christian POUSSIN dans ses fonctions.

Le vote se déroulera dans les conditions de droit commun, à savoir publiquement, sauf si un tiers des membres du conseil demande un vote à bulletin secret.

Il est enfin précisé que Monsieur Christian POUSSIN ne perçoit plus d'indemnités de fonctions depuis son retrait de délégations.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20,

Vu l'élection de Monsieur Christian POUSSIN en qualité d'adjoint, par délibération 2024/10/10/03 du conseil municipal de Poulx,

Vu l'arrêté municipal 2024/119bis/DIV du 11 octobre 2024, transmis au représentant de l'État le 17 Octobre 2024 et notifié au 3ème adjoint le 22 Octobre 2024,

Vu l'arrêté municipal n°2025/140/DIV du 4 Décembre 2025 portant abrogation de la délégation de fonction à Christian POUSSIN, 3ème adjoint, transmis au représentant de l'État le même jour, et notifié à l'intéressé par voie électronique et par LRAR,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du retrait de délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian POUSSIN, 3ème adjoint à compter du 4 décembre 2025,
- **DE MAINTENIR OU NON** Monsieur Christian POUSSIN en tant qu'adjoint au Maire.

Monsieur POUSSIN souhaite s'exprimer

*« Madame le Maire, chers collègues,*

*Je suis étonné et honoré qu'un conseil municipal soit organisé spécialement pour évoquer ma situation. J'aimerais donc comprendre ce qui se passe.*

*Le 4 décembre, j'ai reçu un courriel m'informant de l'abrogation de ma délégation pour motif de « rupture constatée du lien de confiance », signé de Madame le Maire.*

*Quelques jours plus tard, j'ai reçu l'arrêté correspondant par courrier recommandé.*

*Cette décision découle de deux épisodes précis :*

*1. Mon opposition à la délibération n°1 du conseil municipal du 30 septembre, concernant la création d'un poste de chef de service de police municipale.*



*Le lendemain, Madame le Maire a souhaité me rencontrer, en présence du premier adjoint, pour que je justifie mon vote. Je leur ai exposé les mêmes arguments que lors du conseil municipal, que j'avais déjà formulés par mail après la réunion du pré-conseil.*

*Madame le Maire m'a alors indiqué que je ne faisais plus partie de la majorité et que je ne serais plus informé via les groupes WhatsApp, tout en précisant qu'elle ne retirerait ni ma délégation ni mes indemnités.*

*Je lui ai alors répondu qu'elle était libre de ses décisions.*

*Par la suite le 3 novembre, je lui ai adressé un courrier en LR/AR, lui demandant de me réintégrer dans le groupe des adjoints et de la majorité, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de la commune.*

*2. Mon opposition à la délibération n°4 du 2 décembre, portant sur la modification de l'organigramme du personnel communal, incluant notamment le poste de chef de service de police municipale et comportant plusieurs incohérences sur des cadres d'emplois.*

*Pourquoi ce revirement ?*

*Depuis onze ans, je sers les Poulxaises et les Poulxois avec détermination, disponibilité et enthousiasme. Je suis à leur écoute, j'agis dans l'intérêt général et je m'efforce de contribuer au développement harmonieux de notre commune.*

*J'ai toujours cherché, au sein de cette équipe, à apaiser les tensions lorsqu'elles sont apparues, et cela même lorsque certains d'entre vous envisageaient de démissionner.*

*Je tiens également à exprimer une pensée particulière pour Patrice Quittard, qui m'a accordé sa confiance et une réelle liberté d'action pour mener à bien mes missions.*

*Aujourd'hui, Madame le Maire, vous avez retiré ma délégation et vous proposez la suppression de mon poste d'adjoint, à trois mois seulement du renouvellement municipal.*

*Cette décision est prise dans la plus grande discrétion : l'information concernant ce conseil municipal n'a pas été diffusée comme à l'accoutumée, ni sur les panneaux lumineux, ni sur le site de la mairie.*

*Pourquoi l'absence de communication sur la réunion de ce conseil municipal ? Les Poulxaises et les Poulxois apprécieront cette démarche.*

*Je demande que cette intervention soit annexée au procès-verbal du conseil municipal.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**Monsieur GAUTHIER souhaite s'exprimer à son tour**

*« Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, Mesdames, Messieurs les conseils municipaux, Mesdames, Messieurs, citoyens de la commune »*

*Je tiens à exprimer mon soutien à nos collègues Christian POUSSIN et Lisbeth LAUTIER qui se voient retirer aujourd'hui leur délégation.*

*Depuis le début de son mandat, Christian a travaillé avec sérieux, compétence et loyauté envers la majorité municipale. Personne ici peut remettre cela en question. Le motif de ce retrait est le vote contre une délibération. C'était un vote de conviction argumenté. En démocratie, un élu a le devoir d'exprimer son jugement librement ». Sanctionner un vote, c'est fragiliser le débat démocratique qui doit vivre au sein de tout assemblée et entre autres au sein de notre conseil municipal. Il peut y avoir des désaccords, mais ils ne devraient jamais à conduire à sanctionner un élu engagé, respecté et reconnu. Par ce message, je tiens à affirmer avec calme et respect au principe de la liberté de s'exprimer et voter. Aujourd'hui, ce principe démocratique est remis en cause dans des nations. Il ne doit pas l'être dans notre conseil municipal ainsi que dans le conseil municipal des enfants. Je salue l'engagement de Christian et Lisbeth au service de la commune de Poulx. Je vous remercie. »*

**Madame DUMAS demande à pouvoir s'exprimer également**

*« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les nombreux citoyens de la commune présents ce soir,*

*Je prends la parole pour déplorer encore une fois, le manque de gratitude envers des élus, Lisbeth Lautier et Christian Poussin, qui ont œuvré sans faille pour le bien des citoyens contribuables poulxois.*

*Ils répondent systématiquement aux sollicitations avec honnêteté, transparence, franchise, et ce, quelles que soient les opinions politiques des citoyens.*

*Que dire de la gratitude de la part de bon nombre d'adjoints ici présents ou conseillers, que Christian a eu l'occasion d'aider dans leurs attributions ou même personnellement pour certains?*

*Je me pose une question : pourquoi cette décision radicale prise à l'encontre de Lisbeth et Christian avec pour simple raison invoquée, je cite : « lien de confiance rompu »? Pourquoi donc cette décision intervient maintenant, alors que chacun d'eux vient tout juste de terminer la dernière mission confiée, la route d'Uzès,*



*pour Christian, les transformateurs et les ronds-points pour Lisbeth. En cette fin de mandat, chacun aura sa réponse...*

*Je note, à cette occasion, qu'à l'Assemblée Nationale, c'est grâce aux députés qui n'ont pas respecté la consigne de vote de leur groupe, que nous avons enfin un budget pour la sécurité sociale.*

*Lisbeth et Christian vont retrouver leur liberté d'expression, c'est cela que je retiens ce soir. »*

**Monsieur BUNOZ demande enfin la parole**

*« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, chers poulxois*

*Vous nous convoquez aujourd'hui, en ce conseil municipal du 11 décembre, pour procéder au maintien ou non des fonctions d'adjoint de Monsieur Christian Poussin, après le retrait de ses délégations.*

*Décidément, il ne fait pas bon s'opposer à vous. Après Monsieur Armand Strubel, vint le tour de Mr Romero puis votre chef de la police municipale, que vous avez destitué en lui retirant ses responsabilités, voici maintenant le tour de Monsieur Christian Poussin et de Mme Lisbeth Lautier*

*Et pourquoi ?*

*Parce qu'il a eu l'audace de s'opposer à deux délibérations sans vous en faire part.*

*Une fois encore, vous tranchez la tête d'un de vos adjoints.*

*Je me permets de vous rappeler que Monsieur Poussin vous a permis de gagner à deux reprises les élections municipales, et qu'il vous a accompagné avec loyauté pendant plus de onze années.*

*Monsieur Christian Guihermet, Mme Eve Mallier, Mr Jean Luc Dary issus de sa liste initiale... aurez-vous réellement le courage d'approuver cette délibération ?*

*À seulement trois mois de la fin du mandat, vous envisagez de destituer Monsieur Poussin et Mme Lisbeth Lautier de leurs fonctions d'adjoint à la voirie et de conseillère déléguée.*

*Pour notre part, nous considérons cette décision injuste, incompréhensible et profondément indigne de l'esprit démocratique que devrait porter ce conseil.*

*Un peu d'esprit de Noël, un peu de compassion, de compréhension, de rédemption c'est la période ou jamais.*

*Mesdames et Messieurs, nous en appelons à votre sens des responsabilités.*

*Nous demandons au Conseil municipal de ne pas cautionner une décision et de maintenir Mr POUSSIN dans ces fonctions d'adjoint pour les 3 mois restants dans ce mandat.*

*En tout état de cause les élus du groupe J'aime Poulx voteront pour le maintien de son poste d'adjoint, votre décision étant jugée à la fois cynique et inopportune.*

*Pour une fois chers collègues élus, écoutez-nous et faites de même. »*

7 membres du conseil municipal demandent un vote à bulletin secret.

Madame le Maire désigne Messieurs SAUGUES et VIVIET comme assesseurs.

26 bulletins sont comptabilisés.

Les résultats sont les suivants :

- 1 blanc
- 11 maintien
- 14 non maintien

### **DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, de ne pas maintenir Monsieur Christian POUSSIN dans ses fonctions



## NOTE DE SYNTHÈSE N°2

### OBJET : DÉSIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il convient de définir le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux délégués jusqu'à la fin du mandat en 2026.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** à 6 le nombre d'adjoints au Maire,
- **DE FIXER** à 3 le nombre de conseillers municipaux délégués.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée (11 contre BUNOZ\*2, VIVIET\*2, PINTOR\*2, POUSSIN, GAUTHIER, DUMAS\*2, LAUTIER).



## NOTE DE SYNTHÈSE N°3

### OBJET : INDEMNITÉS DES ÉLUS

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il convient de fixer l'indemnité des élus du conseil municipal de Poulx. Le montant de l'enveloppe globale mensuelle (indemnité maximale du Maire + indemnité maximale des Adjointes et conseillers municipaux ayant délégation) est de 7 686.65€.

#### PROPOSITION

Vu l'article 3 de la loi 2015-366 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant la nécessité de fixer les indemnités perçues par les élus concernés,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux, Maire, adjoints et conseillers municipaux annexé à la présente délibération,
- **D'INDIQUER** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 65311 du budget primitif de la commune.

Monsieur VIVIET regrette que l'enveloppe soit utilisée en totalité et que cela conduise à une augmentation des charges.

Madame le Maire lui précise que au contraire, c'est environ 11000€ en moins car désormais, l'assiette se calcule sur 1 Maire et 6 adjoints au lieu de 7.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée (11 contre BUNOZ\*2, VIVIET\*2, PINTOR\*2, POUSSIN, GAUTHIER, DUMAS\*2, LAUTIER).

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sylvie COMPEYRON

Le secrétaire de séance,  
Valérie AUDIBERT